

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/III-08

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS**

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs a pour but, depuis 1986, de promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs, en soutenant la réalisation des petits équipements comme des plus grands. Vous trouverez, pour mémoire présenté, le rappel des critères d'attribution des subventions en **annexe I**.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

L'ensemble de cette politique a largement contribué à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec **13,2 millions d'euros** investis dans l'aide aux communes ou aux associations, pour plus de **48,8 millions d'euros** de travaux et **913 équipements** réalisés en 27 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 109 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 111 vestiaires-douches,
- 91 courts de tennis, dont certains couverts,
- 83 boudodromes.

Il convient de souligner l'effort important consenti en faveur des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

- **Subventions aux communes**

En 2012, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels nous a amenés à intervenir sur **24 projets** communaux, visés en annexe V, pour un montant global de subventions de **337 514 €**.

Ces subventions ont été attribuées pour la réalisation des projets suivants :

- 4 terrains de grands jeux,
- 3 plateaux sportifs, terrains multisports,
- 4 courts de tennis,
- 3 éclairages de stades,
- 1 éclairage de boulodrome,
- 1 sentier sportif,
- 1 skate-park,
- 4 salles (club-houses, activités d'expression, sports de combat),
- 3 aménagements divers.

II - PROPOSITIONS POUR 2013

Pour 2013, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts, en **annexe** du présent rapport, la programmation 2013 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

- S'agissant de dossiers qui relèvent de la politique des **Contrats de Pays**, je vous précise qu'ils font l'objet d'une instruction spécifique. Les subventions correspondantes sont attribuées, soit en annuités, soit en capital suivant la procédure classique.

- La **commune de Moissac** envisage la réhabilitation du revêtement de sol du centre sportif Armand Rigal (COSEC). Elle sollicite du Conseil Général une **subvention exceptionnelle** à hauteur d'un tiers de l'investissement (120 000 € HT), selon le montage financier suivant :

- Conseil Régional	40 000 €
- Conseil Général	40 000 €
- Commune	40 000 €

S'agissant d'une installation sportive couverte utilisée par les collégiens et lycéens de la cité scolaire François Mitterrand, je vous propose, comme nous l'avons fait en d'autres occasions, de répondre favorablement à cette demande.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe du présent rapport et des dispositions susvisées, je vous propose, au titre de l'exercice 2013, d'adopter les autorisations de programme nécessaires correspondantes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme 2013 suivantes ainsi que les opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

. Subventions aux communes (espc)..... 291 812 €
avec crédits de paiement :

- BP 2013 : 121 812 €
- BP 2014 : 100 000 €
- BP 2015 : 70 000 €

. Subventions exceptionnelles aux communes (esec)..... 40 000 €
avec crédits de paiement :

- BP 2013 : 40 000 €

- Accorde à cet effet à la commune de Moissac pour la réhabilitation du revêtement de sol du centre sportif Armand Rigal, une subvention exceptionnelle de 40 000 €, à hauteur d'un tiers de l'investissement HT,

. Subventions aux associations (spab)..... 8 248 €
avec crédits de paiement :

- BP 2013 : 8 248 €

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

. Subventions aux communes
Article 204142 – sous-fonction 32
(*Équipements sportifs communaux*)

- Au titre des exercices antérieurs à 2012	153 425 €
- Au titre de l'exercice 2012	124 712 €
- Au titre de l'exercice 2013	121 812 €

	399 949 €
. Subventions exceptionnelles aux communes (esec)..	
Article 204142 – sous-fonction 32	
<i>(Équipements sportifs communaux exceptionnels)</i>	
- Au titre de l'exercice 2013	40 000 €
. Subventions aux associations	
Article 20422 – sous-fonction 32	
<i>(Équipements sportifs associatifs)</i>	
- Au titre de l'exercice 2013	8 248 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

RAPPEL DES CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS

1^{ER} CAS : PETITS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - COÛT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - COÛT > 46 000 € HT -

1. Communes de plus de 2 000 habitants et associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2 000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 22,5 %

Les équipements n'entrant pas dans ces cadres sont soumis à un examen particulier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

ANNEXE II

**MONTANT DES OPERATIONS ET SUBVENTIONS
(COMMUNES ET ASSOCIATIONS)**

CANTON	DE 1986 A 2009		2010	
	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS
AUVILLAR	753 730,69 €	182 984,31 €		
BEAUMONT-DE- LOMAGNE	1 786 753,24 €	408 837,49 €		
BOURG-DE-VISA	266 602,12 €	105 442,70 €		
CASTELSARRASIN	1 645 592,45 €	539 618,78 €	453 500,00 €	45 750,00 €
CAUSSADE	1 815 501,01 €	597 547,25 €	12 804,00 €	7 682,00 €
CAYLUS	148 352,38 €	83 799,62 €		
GRISOLLES	2 039 049,28 €	645 768,18 €		
LAFRANCAISE	723 867,27 €	317 150,58 €		
LAUZERTE	1 280 956,64 €	453 890,33 €		
LAVIT-DE-LOMAGNE	773 241,17 €	221 574,57 €		
MOISSAC	2 169 527,10 €	483 054,84 €	387 600,00 €	58 140,00 €
MOLIERES	538 399,80 €	181 978,37 €		
MONCLAR-DE-QUERCY	851 275,03 €	299 703,62 €	19 710,00 €	6 100,00 €
MONTAIGU-DE-QUERCY	303 180,36 €	125 882,40 €		
MONTAUBAN	1 953 635,75 €	676 805,09 €	3 264 686,00 €	115 750,00 €
MONTECH	6 149 697,54 €	1 279 139,04 €		
MONTPEZAT-DE-QUERCY	647 170,07 €	251 870,63 €		
NEGREPELISSE	3 302 645,77 €	1 107 976,08 €		
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	1 219 191,67 €	432 718,64 €	1 000 000,00 €	150 000,00 €
SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	1 015 761,65 €	461 058,98 €		

ANNEXE II

**MONTANT DES OPERATIONS ET SUBVENTIONS
(COMMUNES ET ASSOCIATIONS)**

CANTON	DE 1986 A 2009		2010	
	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS
VALENCE-D'AGEN	2 485 176,04 €	453 372,84 €		
VERDUN-SUR-GARONNE	2 046 116,67 €	843 215,11 €		
VILLEBRUMIER	927 713,23 €	374 571,33 €		
	34 843 136,93 €	10 527 960,78 €	5 138 300,00 €	383 422,00 €

MONTANT TOTAL DES OPERATIONS DE 1986 A 2010 : 39 981 436,93 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE 1986 A 2010 : 10 911 382,78 €

TAUX MOYEN DE SUBVENTION DE 1986 A 2010 30,22%
TAUX MOYEN DE SUBVENTION EN 2010 7,46%
Pour mémoire :
TAUX MOYEN DE SUBVENTION EN 2009 22,48%

ANNEXE II

**MONTANT DES OPERATIONS ET SUBVENTIONS
(COMMUNES ET ASSOCIATIONS)**

CANTON	DE 1986 A 2011		2012	
	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS
AUVILLAR	789 332,51 €	195 184,31 €	30 303,00 €	18 181,00 €
BEAUMONT-DE- LOMAGNE	1 825 465,24 €	430 943,49 €	44 766,00 €	26 631,00 €
BOURG-DE-VISA	266 602,12 €	105 442,70 €		
CASTELSARRASIN	2 125 092,45 €	600 968,78 €		
CAUSSADE	1 872 801,01 €	626 929,25 €		
CAYLUS	200 352,38 €	114 999,62 €		
GRISOLLES	3 368 556,05 €	952 523,18 €	71 844,00 €	23 787,00 €
LAFRANCAISE	1 312 474,27 €	485 230,58 €	62 667,00 €	9 400,00 €
LAUZERTE	1 853 376,64 €	582 684,33 €		
LAVIT-DE-LOMAGNE	773 241,17 €	221 574,57 €		
MOISSAC	2 585 127,10 €	556 794,84 €		
MOLIERES	565 699,80 €	197 578,37 €		
MONCLAR-DE-QUERCY	950 828,77 €	343 103,62 €		
MONTAIGU-DE-QUERCY	354 180,36 €	137 357,40 €		
MONTAUBAN	8 593 321,75 €	1 625 555,09 €		
MONTECH	7 001 093,54 €	1 478 462,04 €	627 528,00 €	105 221,00 €
MONTPEZAT-DE-QUERCY	647 170,07 €	251 870,63 €		
NEGREPELISSE	3 510 746,77 €	1 132 776,08 €	17 596,00 €	6 100,00 €
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	2 246 698,67 €	598 318,64 €		

ANNEXE II

**MONTANT DES OPERATIONS ET SUBVENTIONS
(COMMUNES ET ASSOCIATIONS)**

CANTON	DE 1986 A 2011		2012	
	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS	MONTANT DES OPERATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS
SAINTE-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	1 015 761,65 €	461 058,98 €	140 542,00 €	31 621,00 €
VALENCE-D'AGEN	2 536 157,04 €	483 960,84 €	152 872,00 €	47 925,00 €
VERDUN-SUR-GARONNE	2 046 116,67 €	843 215,11 €	92 069,00 €	23 785,00 €
VILLEBRUMIER	1 077 991,23 €	416 403,33 €	74 773,00 €	44 863,00 €
	47 518 187,26 €	12 842 935,78 €	1 314 960,00 €	337 514,00 €

MONTANT TOTAL DES OPERATIONS DE 1986 A 2012 : 48 833 147,26 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE 1986 A 2012 : 13 180 449,78 €